

**Le nom change, les problèmes restent... et ne font que s'amplifier !  
La direction doit ouvrir des négociations sur les revendications des personnels !  
Pour débloquer la situation, signez massivement la pétition !**

Communiqué de l'intersyndicale SUD-Recherche-EPST / FO / CGT du Cemagref  
13 décembre 2011

Le 29 novembre, jour choisi par la direction pour fêter les « 30 ans » du Cemagref en grande pompe, le Cemagref devait laisser la place à l'IRSTEA

Le premier décembre notre Directeur Général nous a tous informés par courriel que la promulgation du décret révisé du Cemagref, signé par les ministres, nécessitait « formellement » (sic) un avis de notre nouveau Comité Technique d'Etablissement Public (CTEP) issu des dernières élections professionnelles. Il indiquait vouloir saisir le CTEP en urgence lors de sa prochaine réunion, le 7 décembre, afin qu'il donne « formellement » (re-sic) « un avis sur le texte final résultant de l'examen par le Conseil d'Etat ».

Les représentants du personnel, unanimement, ont fait valoir que si la consultation du CTEP devait être formellement inattaquable, alors la date du 7 décembre ne pouvait pas convenir (non-respect des délais de transmission de l'ordre du jour et des documents préparatoires, et problème d'absence de règlement intérieur « cadre »). D'un commun accord avec la direction, les représentants du personnel faisant des concessions sur l'absence de règlement intérieur, il a été décidé que la réunion du CTEP qui traiterait du projet de décret se tiendrait le 19 décembre. Si l'examen du projet de décret par le CTEP se concluait par un vote unanime « CONTRE » des représentants du personnel, une nouvelle réunion serait convoquée, comme prévu par les textes, pour laisser la direction amender le projet de décret dans le sens demandé par les représentants du personnel. Dans cette hypothèse – la plus probable compte-tenu de l'attitude fermée de la direction sur la possibilité d'obtenir des modifications de fond sur ce projet de décret – une deuxième réunion du CTEP aura lieu le 4 janvier 2012.

Au-delà de la forme – qu'il est important de respecter, car nous sommes dans un Etat de droit – les représentants du personnel s'attacheront à mettre en avant les questions de fond et à jouer pleinement leur rôle dans le nouvel examen de ce projet de décret. En effet, si le Conseil d'Etat exige que la procédure soit recommencée à zéro et les instances consultées à nouveau dans un tel cas de figure, c'est qu'il considère l'avis de ces instances comme important. En l'occurrence il veut que le nouveau CTEP puisse se prononcer dans la plénitude de ses attributions sur ce projet de décret indépendamment de ce qui s'est passé avant. Il serait donc mal venu, et contraire à l'esprit de cette jurisprudence du Conseil d'Etat, que les ministères de tutelle et la direction considèrent la consultation du CTEP comme une simple « formalité ». Le projet de décret repassera ensuite pour avis au Conseil d'Etat (mais pas au Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie (CSRT), qui n'est de toute façon, selon la direction, consulté que par « courtoisie » sur les projets de décret).

Comme vous le savez, les représentants du personnel ont bataillé depuis le début pour que la révision du décret organique du Cemagref soit l'occasion de résoudre les problèmes de fond de l'Etablissement, et notamment d'obtenir que le Ministère en charge de l'Environnement devienne

tutelle à part entière de l'Etablissement. En vain. Dans son avis voté à l'unanimité le 12 octobre, le CSRT a également demandé que le projet de décret soit revu sur différents points et en particulier que soient clarifiées les missions de l'Etablissement (opérateur versus agence de moyens) et que le Ministère en charge de l'Environnement soit tutelle de l'EPST. En vain également.

Le Directeur Général a voulu « à tout prix » que l'IRSTEA remplace le Cemagref, sans avoir obtenu aucun soutien des ministères, pas même le respect par le MAAPRAT de l'engagement qu'il avait signé dans le contrat d'objectifs 2009-2012 sur le maintien des postes Agriculture... Le projet de budget 2012 est affiché à l'équilibre moyennant une prévision d'augmentation de 5% des ressources propres, qui devraient atteindre 1/3 du budget global de l'établissement. [Cf le « retour à chaud des représentants du personnel au Conseil d'Administration sur notre site « Cemagref 30 ans de lutte ».](#)

L'IRSTEA a été lancé à grand renfort de communication, mais sans soutien des ministères et sans support juridique. La communication a pris le pas sur la raison mais les faits sont têtus ! L'IRSTEA n'existe pas encore.

Le changement de nom ne résout pas les problèmes auxquels sont confrontés les personnels de l'Etablissement (emploi, salaires, conditions de travail...) : au contraire, c'est un problème de plus à gérer !

**Plus que jamais, comme cela avait été demandé par l'ensemble des syndicats et appuyé massivement par les personnels en juin, il y a nécessité d'ouvrir un débat de fond (et non de forme) entre les principaux ministères concernés par les activités de l'Etablissement (Recherche, Agriculture, Environnement), la direction générale et les représentants du personnel, pour donner au Cemagref les moyens, réglementaires et budgétaires, d'être un EPST à part entière, un EPST durable, avec des personnels titulaires.**

Pour soutenir l'action des représentants du personnel et obtenir enfin l'ouverture de négociations sur le cahier des revendications qui regroupe les principales questions à résoudre pour l'avenir de l'établissement et de ses personnels, nous vous proposons de signer une pétition en ligne à l'adresse : <http://cemagref-30-ans-de-lutttes.org/Petition-Les-personnels-du>

Pour ceux qui sont réfractaires au clic une version papier vous sera proposée à la signature.

**STOP aux discours ! Ce sont des postes et des crédits qu'il faut pour la recherche environnementale ! Et le respect des personnels !**

**Pour un EPST durable,**

**Pour un emploi durable,**

**Pour des revalorisations de salaires durables,**

***Signez massivement la pétition !***